

l'égalité... Nous vouons à l'exécration quiconque, sous le masque de la vertu et du patriotisme, ne veut que satisfaire son ambition et son orgueil. »

Les représentants commissaires, Dupuis et Reverchon, avaient fait tous leurs efforts pour seconder cette détermination de ralliement à la Convention, quoique le premier, pur montagnard, n'appartint à aucune des factions hostiles à Robespierre. Cependant ce ne fut que le 15, après que la Société populaire s'était prononcée, et peut-être après avoir attendu que l'issue de la lutte fût bien décidée, qu'il lancèrent une proclamation commençant par ces mots : « Le traître qui aspirait à la dictature et ses complices ne sont plus. » En même temps ils ordonnèrent l'arrestation d'Achard et de Daumale qui, prévenus officieusement, prirent la fuite. Un arrêté public des représentants les signala comme les complices du tyran et rappela aux citoyens « que la loi prononce la peine de mort contre ceux qui donnent asile aux contre-révolutionnaires. »

Les représentants craignaient-ils un retour en faveur du parti vaincu ? Est-ce que la Société populaire, est-ce que la Commune ne s'étaient pas assez formellement prononcées ? Le 17, ils firent paraître une autre proclamation. Ils y disaient être informés que les partisans de la dictature tramaient des complots et cherchaient à égarer le peuple. Ils venaient exhorter les citoyens à fermer l'oreille à des suggestions coupables, à n'écouter que la voix de leurs représentants, à se réunir à la Convention nationale. « Vous savez, par une triste expérience, ajoutaient-ils, combien vous avez souffert pour l'avoir méconnue. » Enfin ils unissaient les promesses aux menaces. *Commune-affranchie* devait recueillir la première les avantages de la grande journée du 9 thermidor ; le gouvernement allait s'occuper d'y faire régner l'abondance, d'ouvrir la barrière aux arts et au commerce.